

CD06KDA

SOUS-PREFECTURE
DE GRASSE

04 DEC. 2014

ARRIVEE



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU CD06KDA DE KARATE
DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2014**

PROCES - VERBAL

Présidente du Comité Départemental des Alpes Maritimes : Mme
PERONNET Dominique

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale extraordinaire

Modifications des statuts et du règlement intérieur

I - PREAMBULE

- ✓ Réception et vérification des pouvoirs
- ✓ Emargement des représentants des associations

II - PRESENTS

L'assemblée générale a le plaisir d'accueillir :

- ✓ Les représentants des associations (voir liste ci-jointe)

L'assemblée est présidée par Mme PERONNET Dominique Présidente du CD06KDA.

Est désigné comme secrétaire M. Erlange Saint Clair.

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater que 10 clubs sont présents ou représentés :

III - OBJET DE LA REUNION

Les représentants des associations se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire le 8/11/2014 à 14h30, au siège du CD06KDA, au 809 bd des écureuils 06210 Mandelieu.

Le quorum nécessaire à l'approbation des changements statutaires n'a pas été atteint, l'AGE a due être reconvoquée le 23/11/2014 à l'UFR STAPS.

IV - REUNION

La Présidente remercie les membres de l'assemblée présents.

La Présidente annonce l'ouverture de l'Assemblée Extraordinaire.

V - APPROBATION DES CHANGEMENTS STATUTAIRES

Après s'être assurée que tous les présents avaient eu connaissance des changements apportés aux statuts et avoir précisé que les changements essentiels se situaient dans la représentativité des associations membres dans nos assemblées, la Présidente soumet les statuts aux votes : Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

VI - APPROBATION DES CHANGEMENTS DU REGLEMENT INTERIEUR

Après s'être assurée que tous les présents avaient eu connaissance des changements apportés au règlement intérieur et avoir précisé les changements essentiels, la Présidente le soumet les statuts aux votes : Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h 30. De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le trésorier.

Fait à MANDELIEU, le 23 NOVEMBRE 2014.

Dominique PERONNET
Présidente du Comité Départemental des Alpes Maritimes

DUCHAINE XAVIER
Trésorier

*Attesté que ce Procès Verbal
entérine les modifications statutaires*

PIECES JOINTES

- ✓ Feuilles de présences - Bulletins décompte voix